



L'an deux mille vingt et un

Le 5 janvier à 19 h 00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Macot chef-lieu en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, CHARRIERE Christiane, COURTOIS Michel, CRESSEND Christelle, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHE Xavier, OUGIER Pierre, ROCHET Romain, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VENIAT Daniel Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle

Excusés :

PELLICIER Guy (pouvoir à BROCHE Richard), MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à ASTIER Fabienne), DUSSUCHAL Marion (pouvoir à MICHE Xavier)

Absent : **VALENTIN Benoit**

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Fabienne ASTIER est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Administration générale : 1. Renouvellement de la convention entre l'Agence de Traitement Automatisé des Infractions et la collectivité, 2. Convention avec le Département de la Savoie pour la fourniture de tests antigéniques.

Finances : 3. Débat d'orientation budgétaire 2021, 4. Addendum aux tarifs municipaux, 5. Indexation des tarifs de l'espace Paradisio, 6. Tarifs des frais de secours terrestres, héliportés et par ambulances-saison 2020-2021, 7. Convention de participation financière pour la navette « Tour des stations » saison hiver 2020-2021 avec la commune de Aime-La-Plagne, 8. Convention de participation financière pour la navette « Tour des stations » et Montchavin les Coches saison hiver 2020-2021 avec la SAP.

Ressources humaines : 9. Autorisation au maire à signer avec la COVA une convention de mise à disposition de personnel pour le damage de la zone de loisirs des Fours, 10. Modification de la délibération 2017-295 portant autorisations exceptionnelles d'absence, 11. Création d'un emploi permanent d'ingénieur territorial à temps complet pour la régie de l'eau.

Urbanisme : 12. Régularisation foncière – Commune/syndicat des copropriétaires des Ecrins, 13. Désaffectation, déclassement et aliénation d'une partie de l'assiette du chemin rural de Macot à Prariond, 14. Mise en place des conventions de servitude pour la canalisation d'eau potable à la côte d'Aime, 15. Abrogation de la délibération n°2020-068 du 10 février 2020 – appel à projet « CBC CORP », 16. Adressage modification d'un nom de rue à Bellentre.

Monsieur CHARNAY de l'Agence Alpine des Territoires présente à l'ensemble du conseil municipal les documents relatifs à l'harmonisation tarifaire de l'eau et de l'assainissement et diffusés lors des réunions publiques.

L'intervention de la Communauté de Communes des Versants d'Aime sur la sensibilisation à la gestion des déchets initialement prévue ce jour, est reportée au prochain conseil municipal.

Renouvellement de la convention entre l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions et la collectivité

Conformément à la réforme de la dépenalisation du stationnement payant depuis le 1er janvier 2018, le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) relative à la mise en œuvre du forfait post stationnement.

(Votants : 28, pour : 28)

Convention avec le département de la Savoie pour la fourniture de tests antigéniques

Le conseil municipal approuve le projet de convention avec le département de la Savoie pour la fourniture des tests antigéniques.

(Votants : 28, pour : 28)

Débat d'orientation budgétaire 2021

Le conseil municipal acte la bonne tenue du débat d'orientation budgétaire pour le vote des budgets primitifs 2021 qui seront présentés lors du prochain conseil municipal.

(Votants : 28, pour : 28)

Addendum aux tarifs municipaux

Suite à la délibération n°2020-272 du 2 décembre 2020, certains tarifs applicables à des services rendus en saison hivernale ont été omis lors des discussions.

Le conseil municipal approuve les tarifs de la patinoire, ainsi que le tarif du parking des restaurateurs aux Coches tels qu'ils lui sont présentés.

(Votants : 28, pour : 28)

Indexation des tarifs de l'espace Paradisio

Les tarifs applicables de l'espace Paradisio n'ayant pas fait l'objet d'une révision depuis 2018, il convient désormais de les modifier pour répondre à la demande formulée par le délégataire, la société ADL.

Le conseil municipal approuve les modifications tarifaires de l'espace Paradisio tels que présentées.

(Votants : 28, pour : 28)

Tarif des frais de secours terrestres, hélicoptérés et par ambulances-saison 2020-2021

Le conseil municipal approuve le montant des frais de secours terrestres, hélicoptérés et par ambulance pour la saison hivernale 2020-2021 sur le territoire, tels qu'ils lui sont proposés.

(Votants : 28, pour : 28)

Convention de participation financière pour la navette « tour des stations » saison hiver 2020/2021 avec la commune de Aime la Plagne

Compte tenu de la crise sanitaire et de la décision du Gouvernement de ne pas ouvrir les domaines skiables, il convient de desservir les différentes stations afin que les vacanciers puissent se déplacer.

Le conseil municipal approuve le projet de convention de participation financière pour la navette « tour des stations » pour la saison d'hiver 2020-2021 avec Aime la Plagne tel que présenté.

(Votants : 28, pour : 28)

Convention de participation financière pour la navette « tour des stations » et « Montchavin / Les Coches » saison hiver 2020/2021 avec la SAP

Les mesures sanitaires actuelles ne permettant pas le fonctionnement normal des liaisons câbles de mobilité urbaine, la commune doit suppléer la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP) pour les différentes liaisons sur les stations.

Le conseil municipal approuve le projet de convention de participation financière pour la navette « tour des stations » et « Montchavin/Les Coches » pour la saison d'hiver 2020/2021 avec la SAP, tel que présenté.

(Votants : 28, pour 28)

Autorisation au maire à signer avec la COVA une convention de mise à disposition de personnel pour le damage de la zone de loisirs des Fours

Afin d'assurer le damage de la zone de loisirs des Fours située sur le périmètre des communes déléguées de La Côte d'Aime et de Valezan, le conseil municipal approuve le projet de convention de mise à disposition de personnel saisonnier des services de la communauté de communes des Versants d'Aime (COVA).

(Votants : 28, pour : 28)

Modification de la délibération 2017-295 portant autorisations exceptionnelles d'absence

Compte tenu de la demande d'ajout d'une autorisation exceptionnelle d'absence relative au don du sang et de nouveaux droits pour les agents, en cas de décès d'un enfant, le conseil municipal décide de modifier la délibération n°2017-295 portant autorisations exceptionnelles d'absence.

(Votants : 28, pour : 28)

Création d'un emploi permanent d'ingénieur territorial à temps complet

Afin de respecter la mise en application de la loi de transformation de la fonction publique n° 2019-828 du 06 août 2019, il est nécessaire de modifier la délibération n°2018-013 en date du 08 janvier 2018 indiquant le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Le conseil municipal approuve la création d'un emploi permanent d'ingénieur territorial à temps complet, tel que présenté, à compter du 06 janvier 2021 pour la régie de l'eau et de l'assainissement.

(Votants : 28, pour : 28)

Bâtiment les Ecrins à Plagne centre – Vente par la commune des lots de copropriété n°78-79-108-110-114-126 au syndicat « les Ecrins » pour les récupérer en Volume

Afin d'avoir une gestion autonome de la part de la commune, le conseil municipal approuve la cession des lots de copropriété n°78-79-108-110-114-126 à la copropriété « les Ecrins » et accepte également l'acquisition du lot immobilier n°1 issu de la division réalisée par le cabinet Mesur'Alpes dans l'immeuble les Ecrins à Plagne Centre pour un euro symbolique.

(Votants : 28, pour : 28)

Désaffectation, déclassement et aliénation d'une partie de l'assiette du chemin rural de Macot à Prariond

Suite à l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur en date du 05 novembre 2020, le conseil municipal approuve la désaffectation, le déclassement et l'aliénation d'une partie de l'assiette du chemin rural de Macot à Prariond tel que présenté.

(Votants : 28, pour : 28)

Régularisation de servitudes de passage de canalisation d'adduction en eau potable située à la Côte d'Aime

Dans le cadre de l'optimisation du réseau d'eau potable, la commune a réalisé l'enfouissement d'une canalisation publique d'adduction en eau potable sur des parcelles situées à La Côte d'Aime, appartenant à des propriétaires privés.

Le conseil municipal décide d'établir des conventions de servitudes de passage, afin de recueillir l'accord des propriétaires concernés par le tracé de cette canalisation.

(Votants : 28, pour : 28)

Abrogation de la délibération n° 2020-068 du 10 février 2020 adoptée par le conseil municipal

Suite à l'appel à projet lancé en 2015, le conseil municipal avait accepté la cession d'un tènement foncier à la SAS CBC CORP des parcelles cadastrées 150 section M n°3019p, 3017 et 2734.

L'opérateur ne souhaitant pas poursuivre ce projet touristique, le conseil municipal abroge la dite délibération.

(Votants : 28, pour : 28)

Adressage : modification du nom de la rue "Montée du cimetière" remplacée par " Montée Victor-Emmanuel "

Par délibération n°2019-279 du 04 novembre 2019, plusieurs changements de nom de rues ont été actés. Suite à des remarques de plusieurs administrés de la rue concernée, le conseil municipal approuve la modification du nom de la rue « Montée du cimetière » par « Montée Victor-Emmanuel ».

(Votants : 28, pour : 28)

Questions orales

Liaison station-vallée

Suite à l'article du Dauphiné Libéré paru le 10 décembre 2020 et intitulé « Aime-la-Plagne : la station signe une convention pour relancer son activité », le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » représenté par monsieur Richard BROCHE interroge monsieur le maire et les élus délégués au Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP) sur leur position quant à la liaison station/vallée dont il est fait état.

Monsieur le maire explique que ce projet est suivi attentivement par plusieurs élus de la commune, comme lors du précédent mandat, mais qu'à ce jour, il ne peut affirmer que cette liaison est réalisable financièrement.

Il ajoute être disposé à débattre de la clé de répartition entre les communes d'Aime-la-Plagne et La Plagne Tarentaise, mais cela ne certifie pas la validation du projet.